



PROJET GALF

Rapport d'activités Octobre 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	2
3 Légal	3
4 Media	4
5 Management	8
6 Relations extérieures.....	8
7 Conclusion.....	9

Points principaux

- Condamnation à 3 mois de prison ferme pour un trafiquant majeur d'ivoires par le tribunal de première instance(TPI) de Mafanco. Le mis en cause a été reconnu coupable de détention, circulation et commercialisation de deux pièces d'ivoires sculptées.
- Condamnation de deux trafiquants de carapaces de tortues marines à deux mois d'emprisonnement ferme pour par le TPI de Kaloum, reconnus coupables du flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines.
- Tenue de séries de rencontres entre le fondateur du Réseau EAGLE Ofir Drori et la présidente de WARA Charlotte Houpline avec les différentes représentations diplomatiques en Guinée en vue du renforcement des relations de partenariats dans la lutte contre la criminalité faunique.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	43
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	7

- 43 enquêtes réalisées durant le mois de Novembre 2016 à Conakry.

Durant le mois de Novembre 2016, le département d'investigation a fait 43 enquêtes à Conakry dont aucune d'entre elles n'a conduit à une opération.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

0 Opérations ont eu lieu :

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 Tribunal de première instance de Mafanco, Tribunal de première instance de Kaloum.
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	7 -Ansoumane Doumbouya (Maison centrale de Conakry) -Lamine Loua (Maison d'arrêt de Conakry) -Pokpa Soropogui (Maison centrale de Kindia) -Moussa Camara (Maison d'arrêt de Conakry) -Salif Kassa Sylla (Maison d'arrêt de Conakry)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	2 Aboubacar Bayo, Salif Nyangado.
Décision de Justice (préciser le lieu)	2 Tribunal de première instance de kaloum et Tribunal de première instance de Mafanco.

Ce mois-ci, deux(2) audiences se sont tenues dont (1) au Tribunal de Première Instance(TPI) de Mafanco et (1) au TPI de Kaloum. Deux (**2**) autres sont en attente de procès dont deux (**2**) sous contrôle judiciaire. Deux (**2**) décisions de justice ont été rendues.

Durant le mois de Novembre 2016, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Suivi du délibéré relatif au Cas Ivoire :

Dans cette affaire Ministère Public contre Lamine Loua, Lan Lucien Loua poursuivis pour détention, circulation, commercialisation de deux(2) trophées d'ivoire sculptées. Le Tribunal a rendu sa décision, après avoir en délibéré et conformément à la loi, sur la répression ordonne la fin des poursuites contre Lan Lucien Loua pour délit non constitué à son encontre. Par la suite, il condamne Lamine Loua à 3mois d'emprisonnement et d'une amende de 90.000fg pour les faits de détention et circulation d'ivoire sculpté et il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile. Pour la réparation, le tribunal condamne Lamine

Loua au paiement de 2.000.000 fg à l'Etat Guinéen à titre de dommage et intérêts.

Suivi du délibéré relatif au Cas tortue marine Kassa :

Dans ce dossier Ministère Public contre moussa Camara et Salif Kassa Sylla poursuivis pour détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines. le Tribunal après en avoir délibéré et conformément à la loi sur l'action publique, condamne Salif Kassa Sylla et moussa Camara à 2mois d'emprisonnement ferme et 90.000fg d'amende sur l'action civile il reçoit l'Etat dans sa constitution de partie civile et condamne solidairement les mis en cause au paiement de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts, le tribunal a ordonné la confiscation des carapaces qui seront remises à une institution de recherche sur la diligence du Ministère Public.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 20			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	18	2

- Au courant du mois de novembre 2016, il y a eu production de **20** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **0** pièces radio, **2** pièces papier et **18** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la condamnation d'un trafiquant d'ivoires par le TPI de Mafanco et aussi celle de deux trafiquants de carapaces de tortues marines par le TPI de Kaloum.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

TPI de Mafanco : un guinéen écope 3 mois de prison ferme pour trafic d'ivoires, son complice ivoirien relâché

Dans son délibéré du mardi 08 Novembre 2016, le tribunal de première instance (TPI) de Mafanco a rendu son verdict sur le dossier dans lequel Lan Lucien Loua et Lamme Loua étaient poursuivis pour détention, circulation et commercialisation de deux pièces d'ivoires sculptées. Le guinéen Lamme Loua a été reconnu coupable du délit de détention et circulation d'ivoires sculptés et écope 3 mois de prison ferme. Quant à son complice Lan Lucien Loua, de nationalité ivoirienne, le tribunal renvoie à fin des poursuites pour délit non constitué.



Lan Lucien Loua de nationalité ivoirienne et le guinéen Lamme Loua étaient poursuivis pour détention, circulation et commercialisation de 2 pièces d'ivoires sculptées. Des trophées d'animaux provenant de l'éléphant, espèce intégralement protégée par le code de faune et réglementation de la chasse en Guinée et par la Convention de Washington.

Face à l'élan que prend la criminalité faunique en Guinée, la Justice doit redoubler son zèle pour infliger des sanctions maximales aux trafiquants. A en croire à un de nos informateurs, les faibles décisions de justice peu dissuasives sur les cas de crime faunique continuent à alimenter le commerce illicite des espèces animales protégées tant au niveau national qu'international. Pour lui, lorsqu'une requête est faite sur un cas de crime faunique, la chance d'obtenir une peine maximale est une évidence. Se basant donc sur la dernière requête sur le même dossier notre intervenant souligne que le juge n'a fait que suivre la faible Requête du Ministère Public dans cette affaire.

Dans la citation, le Ministère Public avait demandé de retenir les prévenus dans les liens de la culpabilité pour les faits de détention et de circulation tout en excluant ceux de commercialisation des deux pièces d'ivoires sculptées mis à leur charge. Il avait requis 3 mois de prison ferme et le paiement de 200 000 GNF comme amende par chacun. Concernant les trophées d'ivoires saisis, sous scellés au greffe du TPI de Mafanco, le Ministère Public avait demandé la confiscation pure et simple.

Dans son délibéré du mardi 08 Novembre 2016, le tribunal a ordonné la fin des poursuites contre Lan Lucien Loua pour délit non constitué à son encontre. Par la suite, il condamne Lamme Loua à 3 mois de prison ferme et d'une amende de 90 000 GNF pour détention et circulation d'ivoires sculptés. En recevant l'Etat en sa constitution de partie civile, le tribunal condamne Lamme Loua au paiement de 2 000 000 GNF à l'Etat Guinéen à titre de dommages et intérêts. On se demande pourquoi l'ivoirien Lan Lucien Loua n'a-t-il pas été retenu dans les liens de la culpabilité d'autant plus qu'il était un complice avoué ?

En outre, le même tribunal avait statué le 20 octobre dernier sur le cas torse merle qui avait été appréhendée dans les mains de deux trafiquants par le corps des conservateurs de la nature grâce au soutien technique et juridique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Les deux prévenus à savoir Apouloucar Bokli Conté et Thierno Sylla ont été solennellement condamnés au temps mis. Toutefois, il faut admettre que ces faibles décisions continuent largement à pérenniser l'activité illicite des trafiquants fauniques tout en continuant à altérer l'image du pays au niveau international.

A rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 5ème crime mondial qui fait écouler plus de 20 millions de dollars chaque année.

Fatou Kourouma

GUINÉE: DEUX CITOYENS DE KASSA ÉCOPENT 2 MOIS DE PRISON FERME POUR TRAFIC DE CARAPACES DE TORTUES MARINES!



Mamadou Alou Barry © Nov 25, 2016

TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION MOBILE GRATUITEMENT



Partager sur FACEBOOK Partager sur Twitter

Statuant publiquement et contradictoirement conformément aux dispositions prévues par la loi, le tribunal de première instance (TPI) de Kankan s'est prononcé ce mercredi 23 novembre 2016 sur le sort des deux trafiquants de carapaces de tortues marines saisis récemment à Kassa, file située à 7 km de Conakry.

Moussa Camara et Salfou Kassa Sylla ont été reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines, espèces animales intégralement protégées. Les deux prévenus écopent solennellement une condamnation de 2 mois de prison ferme.

La criminalité faunique prend de l'ampleur en Guinée malgré l'engagement des autorités et partenaires impliqués dans la préservation de la biodiversité. Les récentes opérations d'arrestation de grands trafiquants fauniques tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays ont fort vu. Ainsi, le 15 octobre dernier, une équipe mixte composée des agents du BCN d'intégrité, des agents du Corps des Conservateurs de la Nature et de l'équipe de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a procédé à une opération d'arrestation de deux trafiquants fauniques.

Moussa Camara et Salfou Kassa Sylla ont été reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines, espèces animales intégralement protégées. Déférés au parquet du tribunal de première instance (TPI) de Kankan, les mis en cause seront mis sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry.

Devant le tribunal, les deux prévenus ont tous reconnus les faits mis à leur charge et demandé la clémence du tribunal pour des raisons de repentance d'une loi sur la faune et de la flore sauvage.

Dans sa plénière, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'Environnement, est passé en revue de la sanction de la Guinée par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction). Aussi, poursuit-il, le comportement de ces trafiquants a fait baisser les revenus liés à la

Dans sa plénière, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'Environnement, est passé en revue de la sanction de la Guinée par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction). Aussi, poursuit-il, le comportement de ces trafiquants a fait baisser les revenus liés à la fréquentation touristique et affecter le climat avec ses conditions de dégradation environnementale d'une part, et de fauter, altérer l'image de la Guinée aux yeux de la communauté internationale. L'avocat de la partie civile demande non seulement, l'application stricte de la loi, mais aussi le paiement de la somme de 150.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts à l'Etat Guinéen par le biais du Ministère de l'Environnement et des Forêts et Pêches.

Dans son délibéré, le tribunal condamne solennellement Moussa Camara et Salfou Kassa Sylla à 2 mois de prison ferme avec une amende de 90.000 GNF chacun. Sur l'action civile, le juge a condamné les deux prévenus au paiement d'un montant de 10.000.000 GNF titre de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement. Concernant les produits saisis, il a ordonné la confiscation des 9 carapaces de tortues marines qui seront remises à une institution de recherche sur la diligence du Ministère Public.

A préciser que file de Kassa relève de l'OGUSPAR (Office Guinéen des Parcs et Réserves) et elle est une AMP (Aire Marine Protégée). Selon nos sources, cette file représente un lieu de ponte des tortues marines, espèces menacées d'extinction. Également, il faut souligner qu'il existe un très important trafic d'ivoires de rapas sur file de Kassa qui alimente le commerce illégal international à destination de la Chine.

Des millions de rapas sont tués chaque année dans le monde pour la soupe chinoise d'ivoires, mettant en péril l'avenir et la survie de nombreuses espèces de rapas. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 5ème crime organisé le plus important au monde et amasse illégalement plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Partager sur FACEBOOK Partager sur Twitter

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4393>
- 2- <http://guineeprogres.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache-2/>
- 3- <http://lematinguinee.com/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 4- <https://www.guinee360.com/10/11/2016/trafiquant-d-ivoire-condamne-a-conakry/>
- 5- <http://www.conakryweb.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 6- <http://actuelguinee.com/tpi-de-mafanco-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-traffic-divoires-complice-ivoirien-relache/>
- 7- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4435>
- 8- <http://www.radio-kankan.com/?p=1035>
- 9- <http://lematinguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/#more-6823>
- 10- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 11- <http://kumalafolokuma.com/node/121>
- 12- <http://www.veriteguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 13- <http://guineeprogres.com/2016/11/24/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 14- <http://www.guineequotidien.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 15- <https://www.guinee360.com/25/11/2016/guinee-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 16- <http://www.conakryweb.com/2016/11/25/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 17- <http://guineemining.info/?p=4149>
- 18- <http://actuelguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>

TRAFFIC DE CARAPACES DE TORTUES MARINES

Deux citoyens de Kassa écoperent de 2 mois de prison ferme

Statuant publiquement et contradictoirement conformément aux dispositions prévues par la loi, le Tribunal de première instance (TPI) de Kaloum s'est prononcé le mercredi 23 novembre 2016 sur le sort de deux trafiquants de carapaces de tortues marines saisies récemment à Kassa, île située à 7 km de Conakry.

Moussa Camara et Salifou Kassa Sylla ont été reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines, espèces animales intégralement protégées. Les deux prévenus écoperent sommairement d'une condamnation de 2 mois de prison ferme. La criminalité faunique prend de l'ampleur en Guinée malgré l'engagement des autorités et partenaires impliqués dans la préservation de la biodiversité. Les récentes opérations d'arrestation de grands trafiquants fauniques tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays en font foi. Pour rappel, le 15 octobre dernier, une équipe mixte composée des agents du BCN d'Interpol, des agents du Corps des Conservateurs de la Nature et de l'équipe de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a procédé à une opération d'arrestation de deux trafiquants fauniques. Moussa Camara et Salifou Kassa Sylla ont été reconnus coupables du délit de détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines, espèces animales intégralement protégées.

Déférés au parquet du Tribunal de première instance (TPI) de Kaloum, les mis en cause seront mis sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry. Avant le tribunal, les deux prévenus ont tous reconnu les faits mis à leur charge et demandent la clémence du tribunal pour des raisons de l'ignorance d'une loi sur la faune et la flore sauvage. Dans sa plaidoirie, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'Environnement, a passé en revue la sanction de la Guinée par la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction). Aussi, poursuit-il, le comportement de ces trafiquants a fait baisser les revenus liés à la fréquentation touristique et a affecté le climat avec ses corollaires de dégradation environnementale d'une part, et de l'autre, altéré l'image de la Guinée aux yeux de la communauté internationale. L'avocat de la partie civile demande non seulement l'application stricte de la loi, mais aussi le paiement de la somme de 150.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts à l'Etat Guinéen par le biais du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Dans son délibéré, le tribunal condamne solidairement Moussa Camara et Salifou Kassa Sylla à 2 mois de prison ferme avec une amende de 90.000 GNF chacun. Sur l'action civile, le juge a condamné les deux prévenus au paiement d'un montant de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement. Concernant les produits saisis, il a ordonné la confiscation des 9 carapaces de tortues marines qui seront remises à une institution de recherche sur la diligence du Ministère Public.

A préciser que l'île de Kassa relève de l'OGUIPAR (Office Guinéen des Parcs et Réserves) et elle est une AMP (Aire Marine Protégée). Selon nos sources, cette île représente un lieu de ponte des tortues marines, espèces menacées d'extinction. Il faut souligner aussi qu'il existe un très important trafic d'aillères de requins sur l'île de Kassa qui alimente le commerce illégal international à destination de la Chine.

Selon la même source, dix millions de requins sont tués chaque année dans le monde pour la soupe chinoise d'aillères, mettant en péril l'avenir et la survie de nombreuses espèces de requins. Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un commerce transnational. Il représente le 5ème crime organisé le plus important au monde et amasse illicitement plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Alpha Camara

Un jeune égorge s

Dans la journée du jeudi 24 novembre 2016, une altercation opposant un jeune de la commune de Macenta, âgé d'une vingtaine d'années, a entraîné la mort de son frère. L'altercation, apprend-on du correspondant de presse (AGP) basé dans la localité.

Selon notre confrère de l'AGP, le jeune qui a commis le crime et qui a payé le prix de sa forfaiture répondait au nom d'Akoi Gbavogui, célibataire, tailleur de profession et résidant au centre-ville de Macenta. Cet acte ignoble s'est produit dans le quartier Mélamidou, dans la commune urbaine de Macenta, rapporte notre confrère.

Selon lui, c'est suite à une altercation opposant le jeune Akoi à sa mère autour de l'héritage de son père. « Constatant un prétendu refus de la part de sa maman de le satisfaire, le jeune Akoi Gbavogui s'est révolté contre

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de novembre 2016 fut marqué par la visite de travail du fondateur de réseau EAGLE Ofir Drori et la présidente de l'ONG Wara Conservation Project pour le renforcement du climat de relations entre les autorités gouvernementales et les représentations diplomatiques en Guinée en matière de lutte contre la criminalité faunique et de la corruption qui entache ce combat.

Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	10

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1-Le Substitut du procureur du TPI de Dixinn.

2- Le greffier près le TPI de Mafanco.

3- Le Chargé de la confection des badges à la DNAC.

2- Le Chef de cantonnement forestier de la forêt classée de Bafing à Mamou.

- 3- Le Chef de cabinet du Ministère de la Justice, garde des sceaux.
- 4- La représentation diplomatique de l'ambassade des Etats Unis en Guinée.
- 5- La représentation de l'Union Européenne en Guinée.
- 6- La représentation diplomatique de l'ambassade d'Allemagne en Guinée.
- 7- Le Chef Dirigeant Enquête de la douane.
- 8- Le Directeur du port contenaire de Conakry.
- 9- Le Point focal Interpol.
- 10 – Le point focal de la CITES au Ministère de l'Environnement et Eaux et Forêts.

7 Conclusion

Au département management, le mois de novembre 2016 fut marqué par la visite de travail du fondateur de réseau EAGLE Ofir Drori et la présidente de l'ONG Wara Conservation Project pour le renforcement du climat de relations entre les autorités gouvernementales et les représentations diplomatiques en Guinée en matière de lutte contre la criminalité faunique et de la corruption qui entache ce combat.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.